

DIRECTION ADMINISTRATION GENERALEService Administration Interne
MR/AY/MW/MOG**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016.**

L'an deux mille seize, le 9 mai à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel RICART, Maire :

Étaient présents : M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme GENDRON, Mme CAUDRON, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET.

Absents excusés : M. MASANET qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme NANKIN qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN.

Absents : M. PHOMNOUANSY, M. PHAM PHU.

Monsieur André YUSTE est élu secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL qui a donné pouvoir M. DELAUNAY, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme NANKIN qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG et **4 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET).

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 11 avril 2016.

2. CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DESIGNATION DE SES MEMBRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux,

DECIDE que cette instance présidée de droit par Monsieur le Maire ou son représentant est composée de 8 membres dont :

- Cinq membres du Conseil Municipal,
- Trois membres choisis parmi les représentants des associations locales suivants :
 - Un représentant de l'UDAF,
 - Un représentant des parents d'enfants en crèches ou scolarisés dans les écoles du cycle primaire de la Commune,
 - Un représentant de l'association MJC/MPT Camille Claudel.

DECIDE de désigner les 5 représentants suivants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics locaux :

- Annick MIGNON
- Francis MASANET
- Corinne LEHMANN
- Michel VILAVONG
- Martine ANDRIEU

3. INSCRIPTION DE LA COMMUNE DE LOGNES DANS LE DISPOSITIF DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT INITIE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'inscrire la commune de Lognes dans le dispositif du Contrat Intercommunal de Développement initié par le Conseil Départemental de Seine et Marne qui sera porté et négocié par la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne en accord avec les communes membres,

AUTORISE le Maire à engager à cet effet toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

4. INVENTAIRE PHYSIQUE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

EMET un avis favorable à l'ensemble des dispositions présentées pour la mise en œuvre de l'inventaire physique de la commune,

AUTORISE le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches nécessaires pour cette mise en place de l'inventaire physique,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

5. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ACCUEIL CAMBODGIEN » ET CONVENTION FINANCIERE - ANNEE 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL qui a donné pouvoir M. DELAUNAY, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme NANKIN qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG et **4 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET),

DECIDE d'octroyer à l'association « Accueil Cambodgien » un montant de subvention de 2.700 € au titre de l'année 2016,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention financière avec l'association « Accueil Cambodgien » pour l'année 2016,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2016.

6. MODIFICATION DES HORAIRES DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2015/120 du 29 juin 2015,

DECIDE d'harmoniser l'organisation des horaires des TAP sur toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires à partir du 1^{er} septembre 2016 et de mettre en place les temps d'activités périscolaires 2 jours par semaine de 15h00 à 16h30 les lundis et jeudis ou les mardis et vendredis selon les écoles,

CONFIRME le principe de rotation des écoles d'une rentrée à l'autre sur les jours de TAP,

CONFIRME la gratuité de ces activités périscolaires,

DIT que la participation des élèves à ces activités périscolaires devra faire l'objet d'une inscription préalable par les parents annuellement,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

7. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE RELATIVES A LA P.S.U. POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE la passation des conventions d'objectifs et de financement entre la Commune de Lognes et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour les établissements d'accueil du jeune enfant suivants :

- crèche collective du Mandinet,
- mini-crèche La Petite Fugue,
- halte garderie de la Maison de l'Enfance et de la Famille,

et en approuve l'ensemble des termes,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, et toutes pièces relatives à cette affaire.

8. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DESTINES A L'ORGANISATION DE PERMANENCES DE PUERICULTURE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE la passation d'une convention entre la Commune de Lognes et le Département de Seine-et-Marne relative à la mise à disposition de locaux destinés à l'organisation de permanences de puériculture et en approuve l'ensemble des termes,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, et toutes pièces relatives à cette affaire.

9. ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX POUR L'ANNEE 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2015.

10. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE des communications du Maire.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
030/2015	23/03/2016	Mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement communal à Monsieur Claude THUILLIER.
031/2016	05/04/2016	Convention de raccordement conclue avec ERDF pour une installation de consommation d'électricité basse tension de puissance supérieure à 36 KVA située 14 cours des Lacs à Lognes.
032/2016	07/04/2016	MAPA relatif à l'achat de fournitures pour travaux manuels et arts plastiques conclu avec la société ERGET BURO.
063/2016	20/04/2016	Convention avec l'association SENGOL 77 pour la réalisation d'une initiation au Futsal dans le cadre des centres de loisirs les 26, 28 et 30 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Michel RICART

Maire de Lognes